



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 janvier 2020 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

M. Yves Deslongchamps est absent.

#### **Première période de questions**

Aucune personne n'est présente.

#### **2020-001 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

#### **2020-002 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2020-003 Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

7. Construction d'un réservoir pour les eaux de lavage des filtres de l'usine de filtration - Octroi du contrat.

### **Direction générale et ressources humaines**

#### **2020-004 Embauche d'une commis à la Bibliothèque Louise-Hall**

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Nicole Fontaine;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M<sup>me</sup> Émilie Richard-Lalancette au poste de commis à la Bibliothèque Louise-Hall à compter du 8 janvier 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

### **Finances municipales**

#### **2020-005 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 135 000 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 135 000 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020, réparti comme suit :



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
120	65 200 \$
181	89 100 \$
198	18 200 \$
199	23 400 \$
221	354 100 \$
221	139 300 \$
233	5 700 \$
245	96 500 \$
274	73 000 \$
304	23 700 \$
313	175 800 \$
538	1 071 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 120, 198, 221, 245 et 538, la Ville de Farnham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham avait le 9 décembre 2019, un emprunt au montant de 1 064 000 \$, sur un emprunt original de 3 032 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 120, 181, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313;

CONSIDÉRANT que, en date du 9 décembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 21 janvier 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 120, 181, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 janvier 2020.
- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année.

QUE les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. et seront déposées auprès de Service de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et Service de dépôt et de compensation CDS inc.



**VILLE DE FARNHAM**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020**

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, Service de dépôt et de compensation CDS inc. prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de la Pommeraie  
200, rue Desjardins, Farnham (Québec) J2N 1P9

QUE les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe. La Ville de Farnham, tel que permis par la Loi, a mandaté Service de dépôt et de compensation CDS inc. afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 120, 198, 221, 245 et 538 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 21 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 21 janvier 2020, le terme original des règlements d'emprunts numéros 120, 181, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313, soit prolongé de un mois et douze jours.

**2020-006**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 120, 181, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 303, 313 et 538, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 janvier 2020, au montant de 2 135 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,634 \$	209 000 \$	2 %	2021	2,44754 %
		215 000 \$	2 %	2022	
		220 000 \$	2 %	2023	
		226 000 \$	2,1 %	2024	
		1 265 000 \$	2,1 %	2025	
Financière Banque nationale inc.	98,633 \$	209 000 \$	2 %	2021	2,4544 %
		215 000 \$	2,05 %	2022	
		220 000 \$	2,05 %	2023	
		226 000 \$	2,1 %	2024	
		1 265 000 \$	2,1 %	2025	



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 135 000 \$ de la Ville de Farnham soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et Service de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Ajout**

2020-007

**Construction d'un réservoir pour les eaux de lavage des filtres de l'usine de filtration - Octroi du contrat**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public quatre soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	1 415 000 \$
Les Entreprises Denexco inc.	1 471 966,26 \$
Construction Bugère inc.	1 813 800 \$
Coffrage Alliance ltée	1 979 869,50 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat de construction d'un réservoir pour les eaux de lavage des filtres de l'usine de filtration soit octroyé à la compagnie Groupe AllaireGince infrastructures inc. au coût de 1 415 000 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.



**Seconde période de questions**

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 3.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire